



Que faire quand c'est l'employeur qui fume dans le magasin ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 23 novembre 2007

Que faire quand c'est l'employeur qui fume dans le magasin et qu'il vous dit c'est moi le patron donc je fais ce que je veux quand les employés lui signalent que c'est interdit de fumer dans le magasin ?

Réponse :

Si vous estimez que votre santé est mise en danger par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment

Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction

Faire appel à notre service de mise en demeure Exercer votre droit de retrait

Ou même, déposer une plainte devant le [procureur de la République](#) si l'inspection du travail n'intervient pas.